

subsidés renferme, cependant, un montant, considérable à mon avis, de 42 millions de dollars visant à accroître les subventions actuelles aux provinces pour la formation professionnelle et technique.

J'aimerais formuler une observation. Il se trouve que je connais une de ces institutions, la *Ryerson Institute*, de Toronto. Je suis stupéfait de constater que les étudiants qui doivent avoir terminé une 13^e année et compléter ensuite trois ou quatre ans d'étude, sortent de ces instituts sans diplôme. Il faudrait songer, peut-être au palier provincial, à décerner des diplômes à ces étudiants qui suivent les cours approfondis donnés dans ces instituts techniques et professionnels.

Il est un important crédit du ministère de la Défense nationale intitulé «Prêts» et j'aimerais que l'honorable leader du gouvernement (l'honorable M. Connolly, Ottawa-Ouest) nous fournisse un peu plus de détails à ce sujet. Je parle du crédit L26b. S'il n'est pas en mesure de nous fournir des renseignements à l'heure actuelle, il pourra peut-être nous les fournir plus tard.

Je tiens à appeler l'attention des honorables sénateurs sur le crédit relatif à l'aide aux services de soutien de la défense pour couvrir les frais directs des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN; ce crédit figure à la page 6. L'honorable leader du gouvernement aurait-il l'obligeance de nous fournir plus de précisions à ce sujet? Le montant de ce crédit n'a cessé de s'accroître au cours des ans et je suis sûr que bon nombre d'honorables sénateurs aimeraient connaître la raison de notre aide aux services de soutien de la défense des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN.

Quant aux crédits du ministère du Travail, à la page 12, je constate, sous la rubrique de la direction des services spéciaux, qu'on affectera \$300,000 à la publicité par journaux, radio, film et autres moyens. Je ne sais pas si ce montant comprend les frais de la publicité que le ministère du Travail fait actuellement dans nos journaux aux frais de l'État. Une page entière d'annonces paraît dans nos journaux à l'égard du Code du travail et on y reproduit la photo du ministre du Travail. Je ne suis pas un de ceux qui prétendent qu'un gouvernement ne devrait jamais faire de publicité, car je crois qu'il lui incombe de communiquer des renseignements au grand public, mais je doute sérieusement que la réclame d'un gouvernement devrait comprendre la photographie du ministre, en dépit du fait que c'est un bel homme. Son prédécesseur, l'honorable Michael Starr avait aussi une belle apparence...

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Mais il était marié.

L'honorable M. Grosart: Oui, il était marié et le ministre actuel ne l'est pas. Cela peut avoir quelque chose à faire au nombre croissant de femmes sur le marché du travail, et c'est peut-être une bonne façon de procéder.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): J'espère que cela l'aidera.

L'honorable M. Grosart: Je le crois et j'espère que ce fait consolera particulièrement un ministre qui est célibataire.

D'autre part, le taux par ligne pour une pleine page d'annonces dans les journaux canadiens est très élevé. J'ai quelque expérience dans ce domaine et j'estime que cela met en doute le bien-fondé d'un principe ou d'un critère dans l'examen d'une pareille politique.

Voici la question: S'agit-il de renseignements légitimes qui devraient être communiqués au public, ou est-ce de la propagande pour la plus grande gloire d'un ministre?

L'honorable M. Hugessen: Puis-je poser une question à mon honorable ami? Je me souviens d'avoir lu dans les *Débats* de la Chambre, lors de l'étude du Code du travail du Canada, que les membres de l'opposition ont exigé qu'une fois le Code du travail adopté, le gouvernement en publie les dispositions sans tarder, afin que tous les Canadiens sachent qui était visé et qui ne l'était pas par le Code. Je crois que cela a été fait à la demande de l'opposition.

L'honorable M. Grosart: Je reconnais qu'en principe ce renseignement doit être communiqué à tout le monde, mais il y a bien des moyens de fournir des renseignements. Dans ce cas, les seuls intéressés seraient les employeurs des ouvriers relevant directement du gouvernement fédéral.

L'honorable M. Hugessen: Ou les employés.

L'honorable M. Grosart: J'allais le dire. Je crois qu'il est toujours important de mettre la population au courant de ses droits et je n'y vois aucune objection. Je m'oppose cependant parce que je trouve qu'il y a un excès de zèle quand une pleine page de publicité est consacrée à la photo du ministre. Si le gouvernement cherche à éviter toute confusion dans l'esprit de la population, comme il le veut, j'en suis certain, il n'est pas nécessaire de faire paraître la photo du ministre, peu importe qu'il s'agisse de renseignements bien réguliers ou d'une sorte de propagande. Ce n'est pas ce que je dis, mais il me semble que